

## Kanton Esch



### AUTEURS

Emil Angel, Jean Back, Charles Barthel, Fränz Biltgen, Georgette Bisdorff, Emile Biver, Paul Bohnert, Lotty Braun-Breck, Raymond Dhur, Robert Dockendorf, Paul Dostert, Claude Feyereisen, Edmond Frantzen, Guy Girardi, Norry Goedert, André Heiderscheid, Paul Hessé, Serge Hoffmann, Marianne Hubert, Steve Kayser, François Klein, Robert Krantz, Michèle Lamesch, Armand Logelin-Simon, Fernand Lorang, Henri Losch, Ed Maroldt, Cornel Meder, Robert Philippart, Marc Pletsch, Nadja Rafalski, Alex Reuter, Antoinette Reuter, Camille Robert, Nathalie Rovatti, Lambert Schmit, Michel Schmitt, Pol Schmoetten, Robert Sibenaler, Alex Storoni, Jeanine Theis-Kauth, Frank Wilhelm

# Un transfert de propriété pas comme les autres

Les premiers épisodes de l'aliénation des usines de Differdange-Rumelange au lendemain de la Grande Guerre

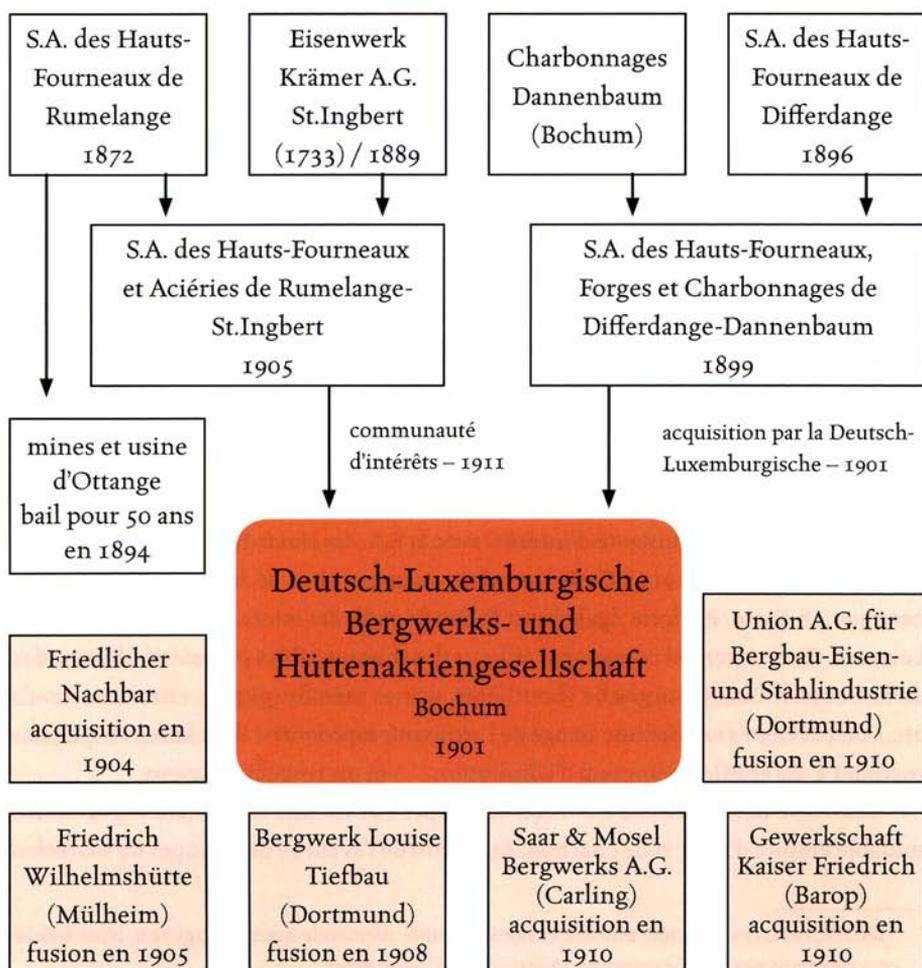
On sait qu'à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle nombre d'établissements renommés de l'industrie lourde rhénane-westphalienne sont venus implanter des filiales sur la minette lorraine-luxembourgeoise. Au Grand-Duché, le *Aachener Hüttenverein* ouvre la marque dès 1892. La société s'empare alors de la *Brasseurschmelz* à Esch-frontière avant d'être absorbée à son tour peu de temps après par la *Gelsenkirchener Bergwerks A.G.* Des liens avec la Ruhr se nouent aussi à Differdange quand, en 1899, la forge locale fondée par des capitalistes belges, français et luxembourgeois fusionne avec la *Zeche Dannenbaum*. Deux ans plus tard, le complexe passe à la *Deutsch-Luxemburgische Bergwerks- und Hüttenaktiengesellschaft* de Bochum. L'entreprise nouvellement créée à cette occasion célèbre depuis lors une ascension spectaculaire marquée entre autres par la formation d'une communauté d'intérêts avec la *S.A. des Hauts-Fourneaux et Aciéries de Rumelange-St.Ingbert* (1911). Cette dernière, outre ses sites de fabrication au Luxembourg et en Sarre, exploite également la *Société civile des mines et usines d'Ottange* en Lorraine. Bref, en tenant compte par ailleurs des innombrables propriétés allemandes de la *Deutsch-Luxemburgische* (houillères, usines métallurgiques, chantiers navals, etc.), on parvient à se faire une image de l'«écrasante supériorité»<sup>1</sup> d'un Konzern qui jadis inspirait à ses émules beaucoup d'admiration, ... et un respect religieux.

La défaite des armées du *Kaiser* en novembre 1918 sonne cependant le glas du formidable empire d'acier et de charbon. Au regard de l'avancée des troupes du maréchal

<sup>1</sup> HADIR, AC.01733, Société minière et métallurgique allemande luxembourgeoise. Note établie au printemps 1919 par les repreneurs français, s.d. [sans date].

Foch jusqu'en Rhénanie, les dirigeants de la société-mère à Bochum sont rapidement convaincus de l'impossibilité de garder telles quelles leurs unités de production et autres possessions situées sur la rive gauche du Rhin. Il s'ensuit un marchandage-marathon qui s'étend de l'armistice du 11 novembre 1918 au mois de février 1920 et dont, longtemps, nous ignorions à peu près tout si ce n'est que les négociations se soldent par un transfert des actifs autrefois allemands à la S.A. des Hauts-Fourneaux et Aciéries de Differdange-St.Ingbert-Rumelange (Hadir) au prix de 137.500.000 francs-or.

## Les structures de la Deutsch-Luxemburgische



Aujourd'hui, l'accès à des fonds d'archives privées nous autorise à reconsidérer cette transaction pas comme les autres. Les nouvelles évidences certes ne permettent ni de percer tous les mystères d'une épopée politico-financière rythmée par les implications de la grande diplomatie internationale, ni de démasquer avec une certitude absolue l'ensemble des coteries industrielles et bancaires intervenues dans l'opération. Toujours est-il qu'on peut actuellement distinguer dans les tractations de vente différentes étapes au cours desquelles plusieurs groupes d'amateurs rivaux se sont successivement relayés. Celui qui finalement l'emporte – c'est-à-dire le consortium franco-belge fondateur de la Hadir –, entre en lice vers la mi-avril 1919 seulement, soit assez tardivement. À cette date, d'autres projets de reprise ont déjà échoué. Leur ruine ne signifie pas pour autant que l'histoire devrait s'en désintéresser. Bien au contraire. La présente contribution souligne combien les initiatives précoces lancées dans le but de régler les destinées de la Deutsch-Luxemburgische dans le canton d'Esch-sur-Alzette en disent long sur l'état d'esprit et le comportement non seulement des vainqueurs et des vaincus du premier conflit mondial, mais encore de certaines élites bourgeoises du Grand-Duché neutre.

### Appétits belges et tergiversations françaises

Une dizaine de jours avant la cessation des combats sur le front de l'Ouest, Albert Vögler, le directeur général de la Deutsch-Luxemburgische, arrange un rendez-vous avec Émile Mayrisch. Talonné par le repli des *Feldgrau*, l'Allemand aimerait sonder son homologue luxembourgeois sur une vente éventuelle du patrimoine de Differdange. L'offre à l'adresse des *Acéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange* (ARBED) reste néanmoins sans suites. Mayrisch y oppose une fin de non-recevoir, prétendument parce qu'il n'a « jamais eu qu'une très médiocre opinion de cette affaire. [...] J'ai l'impression très nette que toute l'organisation technique, commerciale et administrative de [Differdange-Rumelange] est plutôt défectueuse. La question ouvrière et employé [sic] est excessivement mauvaise. [La] gestion commerciale me paraît être en dessous de tout ». <sup>2</sup> L'appréciation foncièrement négative d'une usine que d'autres – en l'occurrence l'économiste Michel Ungeheuer – estiment au contraire figurer parmi « les plus modernes » qui soient <sup>3</sup>, ne doit pas nous induire en erreur. Le jugement arrogant de Mayrisch n'est pas exempt de jalousie. Par

<sup>2</sup> ARBED, P.XXIX (29), Déclaration de Mayrisch, s[ans].d[ate]; ARBED, AC.01721, Mayrisch à Bemelmans, 23.12.1920.

<sup>3</sup> ARBED, P.«Hadir», Extrait de l'histoire du développement de l'industrie métallurgique luxembourgeoise au 19<sup>e</sup> siècle [manuscrit d'après Ungeheuer], s.d.

ailleurs, il est en première ligne l'expression d'un subterfuge inventé a posteriori, car le pseudo-argument des soi-disant défaillances reprochées au management de la forge rivale est en vérité supposé farder le profil bas adopté par le plus éminent patron du Grand-Duché en ces journées troubles de novembre 1918.<sup>4</sup>

Mayrisch, effectivement, donne à l'époque l'impression d'un homme abattu. Six mois auparavant, il avait encore été plein d'espoir quand, sur un ton optimiste, il s'était prononcé en faveur d'une re-négociation du *Zollverein* dont les nouvelles clauses améliorées devraient honorer la contribution de l'industrie lourde nationale à l'effort de guerre allemand.<sup>5</sup> Désormais, face à l'effondrement du *Reich* wilhelmien, le dirigeant des Acières Réunies affiche les plus vives appréhensions quant au sort à la fois de sa patrie luxembourgeoise et de sa propre entreprise. Écoutons Vögler: «*Er [Mayrisch] hält den Weiterbetrieb der deutschen Werke während des Waffenstillstandes für aussichtslos, da die Entente ohne Frage Luxemburg besetzen würde. Einspruch seiner Regierung sei nutzlos. Die Entente würde sich über dergleichen Formsachen hinwegsetzen. Ich habe mit Herrn Mayrisch dann die Frage der Zoll-Union besprochen. Er teilte unsere Meinung, dass Luxemburg viel richtiger bei Deutschland bleibt, glaubt aber, auch in dieser Frage würde die Entscheidung lediglich bei der Entente liegen, die wahrscheinlich Luxemburg und Belgien zusammen in ein engstes Wirtschaftsverhältnis zu England bringen würde. Eine Orientierung nach Frankreich hält er für ausgeschlossen. Frankreich würde niemals [...] auf einen Zollschatz verzichten [lisez: tolérer que les Luxembourgeois inondent le marché français avec leurs aciers]. M[ayrisch] hat das dringende Interesse, dauernd mit uns in Fühlung zu bleiben, da er sich bei den belgischen Vorhaben sehr unbehaglich fühlt und offenkundig mit uns zusammengehen will*».<sup>6</sup>

En s'accrochant en désespoir de cause aux magnats de la Ruhr, quitte à savoir pertinemment qu'ils ne seront d'aucun secours dans le démêlé qui s'annonce autour du statut futur du pays et partant, des conditions générales dans lesquelles évoluera son

<sup>4</sup> Mayrisch décline à la même époque une offre analogue qui lui est soumise par les dirigeants de la Gelsenkirchener. Plus tard seulement, en février 1919, il revient sur ses pas et entame alors les pourparlers qui mènent à l'achat des usines de Belval et Esch-frontière. ARBED, AC.01722, Mayrisch à Liesch, 17.03.1919; cf. aussi KIEFFER M., *La reprise du potentiel industriel de la société Gelsenkirchen et la constitution du groupe Arbed-Terres Rouges (1919-1926)*, in: *Les années trente*, numéro spécial de la *Hémecht*, ISP, Luxembourg, 1996, pp.69-97.

<sup>5</sup> ANL [Archives nationales, Luxembourg], AE.466, Rapport de Mayrisch rédigé pour le compte de la Commission d'orientation, 20.03.1918.

<sup>6</sup> ACDP [Archiv für Christlich Demokratische Politik, Sankt-Augustin], I-732, Mappe 27, Vögler à Stinnes, 04.11.1918.



Nombre des épisodes-clé de l'aliénation du patrimoine industriel de la Deutsch-Luxemburgische, notamment les assemblées générales des anciens actionnaires de Rumelange, se sont déroulés dans les salons mondains de l'Hôtel Brasseur à Luxembourg.

Photo: François Scharff-Vanière; © Photothèque de la Ville de Luxembourg

industrie du fer, le directeur de l'Arbed exhibe la résignation d'un homme désespéré qui redoute le pire. Et pour cause! L'armistice à peine signé, des représentants éminents de la métallurgie wallonne et de la haute finance bruxelloise – en tête le président Gustave Trasenster d'Ougrée-Marihaye et le gouverneur Jean Jadot de la Société Générale de Belgique (SGB) – veulent imposer «des faits brutaux». <sup>7</sup> À titre de compensation pour les destructions affreuses subies par les fabriques du Royaume pendant les quatre années d'occupation allemande, ils revendiquent à leur profit exclusif la mise en coupe réglée des gisements de minette et des forges du canton d'Esch! Après tout, les Luxembourgeois n'ont-ils pas collaboré avec l'ennemi? La «conquête économique du Grand-Duché» [dixit Jadot] <sup>8</sup> sous-entend toutefois la disparition préalable du petit État

<sup>7</sup> ASGB [Archives de la Société Générale de Belgique, Bruxelles], 478, Note sur l'industrie métallurgique [...], 01.02.1919.

<sup>8</sup> Cité par BRION R., MOREAU J.-L., *La Société Générale de Belgique. 1822-1997*, Fonds Mercator, Anvers, 1998, p.261.

comme entité souveraine<sup>9</sup>, ce qui – on n'en est que trop conscient outre-Ardenne – présuppose néanmoins l'aval formel des Français. Mais à Paris, le gouvernement de Georges Clemenceau fait lanterner ses frères d'armes belges aussi longtemps que ceux-ci se refusent à conclure avec la III<sup>e</sup> République un traité de commerce et une convention militaire.<sup>10</sup> Tandis que l'ajournement de la «question du Luxembourg» en général relève ainsi d'un subtil calcul diplomatique ourdi au Quai d'Orsay, les retards survenus en particulier dans l'adoption d'instructions tangibles relatives au dossier sidérurgique sont en revanche à attribuer plutôt à l'état d'impréparation tant des ministères compétents aux bords de la Seine que du *Comité des Forges de France* (CFF).

La réintégration des hauts-fourneaux du Nord-Est dans le tissu économique de la mère-patrie française au lendemain de la victoire des Alliés, tout comme le problème connexe posé par l'avenir des aciéries luxembourgeoises, avaient bien sûr fait l'objet d'études préliminaires déjà entamées pendant la guerre. Il n'en demeure pas moins vrai qu'à Paris le débat est loin d'être clos. Plusieurs options difficilement compatibles les unes avec les autres s'affrontent. La plupart des chefs militaires et le gros de la classe politique par exemple se réclament d'un impérialisme sans égards ni ménagements qui, à coups de confiscations et d'annexions, érigerait l'Hexagone en «*citadelle sidérurgique de l'Europe occidentale*». Leur radicalisme contraste singulièrement avec les conceptions modérées de la majorité des barons du fer «*plus soucieux d'équilibre [...] que d'aventure et de conquête*». Le CFF préférerait ainsi «*s'en tenir essentiellement à des procédures commerciales prolongeant l'avant-guerre*»: refus de la liquidation forcée des firmes allemandes; sauvegarde de l'ancienne complémentarité entre le bassin ferrifère lorrain-luxembourgeois et les charbonnages rhénans-westphaliens moyennant la libre exportation des minettes en échange de combustibles sur la base de contrats d'affaires privés; retour au «*business as usual*» le plus vite possible.<sup>11</sup> Le heurt entre des considérations tellement contradictoires, forcément, cause des retards. Le 11 décembre

<sup>9</sup> MAEB [Ministère des Affaires étrangères, Bruxelles], B.12, Note de Libotte, 02.12.1918; Note de Trasenster, 30.04.1919.

<sup>10</sup> Sur la «question du Luxembourg», voir TRAUSCH G., *La stratégie du faible: Le Luxembourg pendant la Première Guerre mondiale (1914-1919)*, in: TRAUSCH G., *Le rôle et la place des petits pays en Europe au XX<sup>e</sup> siècle*, Nomos/Bruylant, Baden-Baden/Bruxelles, 2005, pp.47-176.

<sup>11</sup> AFB [Archives de l'Académie François Bourdon, Le Creusot], SS 0110-02, Note de M. François De Wendel, septembre 1915; Conditions de Paix avec l'Allemagne, 21.10.1915; etc. Voir aussi BARIÉTY J., *Les relations franco-allemandes après la Première Guerre mondiale. 10 novembre 1918 – 10 janvier 1925 de l'Exécution à la Négociation*, Éd. Pedone, Paris, 1977 et SOUTOU G.-H., *L'or et le sang. Les buts de guerre économiques de la Première Guerre mondiale*, Fayard, Paris, 1989.



À croire l'économiste Michel Ungeheuer, l'usine de Differdange a été avant la Première Guerre mondiale une des installations sidérurgiques les plus modernes d'Europe.

Photos: Collection privée Charles Barthel

seulement, soit après un mois d'immobilisme quasi total, une circulaire ministérielle proclame l'introduction prochaine de la gestion contrôlée des biens ennemis. À cet effet, le *Service industriel d'Alsace-Lorraine* est tenu sur les fonts baptismaux. Sa création est pourtant source de complications et de lenteurs nouvelles puisque, dans l'immédiat, elle déclenche entre le pouvoir central de la III<sup>e</sup> République et le *Commissaire général du gouvernement* à Strasbourg une lutte de compétences.

Les tergiversations de la Grande Nation ont évidemment des répercussions au Grand-Duché où les autorités publiques préfèrent dès lors rester à leur tour dans l'expectative. Malgré les pressions exercées par la Belgique, et en dépit aussi des critiques acerbes formulées par certains députés nationalistes (notamment le dissident catholique Pierre Prum de Clervaux), le cabinet d'Émile Reuter se garde de décréter des mesures unilatérales qui ne répondraient pas expressément à des exigences françaises précises. Au lieu de procéder à la séquestration de la *Deutsch-Luxemburgische* et de la *Gelsenkirchener*, le Ministre d'État borne par conséquent son intervention à l'élaboration d'un arrêté au contenu assez anodin. Applicable à partir de la mi-décembre 1918, le texte réglementaire subordonne la

vente des immeubles d'une certaine valeur à la simple autorisation gouvernementale.<sup>12</sup> Sans plus ni moins.

Tout compte fait, la situation au début de l'hiver 1918/19 se présente donc dans la perspective de la Deutsch-Luxemburgische sous un jour nettement moins dramatique que les chefs de maison à Bochum ne l'avaient initialement pressenti. Hormis quelques menaces en l'air articulées outre-Ardenne à propos des prétendus «droits» belges au bassin minier luxembourgeois, il n'y a rien de particulier à signaler, si ce n'est l'absence d'une politique industrielle tant soit peu cohérente en ce qui concerne le traitement administratif des propriétés allemandes en Lorraine et partant, l'inexistence de directives françaises à l'intention d'un gouvernement grand-ducal visiblement débordé par la tourmente révolutionnaire qui soudain secoue le pays. Et voilà comment, face à l'étrange passivité des pouvoirs publics, Albert Vögler et son supérieur hiérarchique, le président du *Vorstand* Hugo Stinnes, momentanément, reprennent espoir. Réussiraient-ils à préserver l'essentiel de leurs intérêts par le biais de savantes jongleries financières improvisées à la hâte?

### Des amateurs d'outre-Atlantique?

Stinnes – ses proches collaborateurs l'appellent le «*Prinzipal*» – travaille en fait à l'échafaudage d'une solution qui – si elle avait marché – aurait permis à son *konzern* de limiter les dégâts. La combinaison table sur la nationalité distincte des deux forges de Differdange et de Rumelange. La première est une dépendance 100% de la Deutsch-Luxemburgische. Elle est donc une société allemande ou, si l'on adopte le point de vue des Alliés, une firme ennemie. La seconde est par contre une entreprise de droit luxembourgeois. Malgré la communauté d'intérêts conclue en 1911 avec le groupe rhénan propriétaire de Differdange, et en dépit aussi du fait que ce dernier a depuis lors assumé la gestion quotidienne effective de l'ensemble de ses installations, la *S.A. des Hauts-Fourneaux et Aciéries de Rumelange-St.Ingbert* a toujours conservé sa personnalité juridique autonome d'une compagnie inscrite au registre commercial du Grand-Duché. Autrement exprimé, elle passe pour une société «neutre» d'un État non belligérant. L'argutie empruntée au droit ouvre des perspectives riantes, car si l'on se dépêchait de procéder pour la forme à un transfert de l'usine de Differdange et de toutes ses dépendances au Luxembourg et en Lorraine à l'actif de Rumelange, le tout moyennant la création de nouvelles actions rumelangeoises remises à la

---

<sup>12</sup> CHAMBRE DES DÉPUTÉS, *Compte rendu de la séance du mercredi 26 mars 1919*, p.2328.

Deutsch-Luxemburgische en échange de ses apports, Stinnes et consorts parviendraient littéralement à «neutraliser» leurs capitaux. Du coup, du moins théoriquement, les propriétés de la société de Bochum sises sur la rive gauche du Rhin seraient soustraites à l'emprise immédiate des services civils et militaires alliés.

L'ingénieux stratagème consistant à abriter des valeurs industrielles allemandes derrière l'écran protecteur d'une raison sociale luxembourgeoise ne représente évidemment pas de garantie absolue. Il subsiste toujours le double danger hypothétique émanant soit d'une contestation ultérieure du statut territorial du Grand-Duché par les vainqueurs de la guerre, soit d'une révision de la politique de non-ingérence pratiquée jusqu'ici par Reuter. Or, le *Prinzipal* est un homme soupçonneux. Du fait qu'il ignore les vraies intentions des alliés et du Ministre d'État luxembourgeois, il préfère s'entourer de précautions afin de parer à toute éventualité. Aussi son plan de sauvetage prévoit-il une seconde étape. Elle consiste à transférer les parts de la Deutsch-Luxemburgische dans la nouvelle société enflée de Rumelange vers la Suisse et/ou le Danemark. Là-bas, les titres seraient déposés respectivement auprès des maisons *Julius Schoch* à Zurich et *Albert Jensen* de Copenhague, qui sont toutes les deux des filiales contrôlées par les gens de Bochum.<sup>13</sup> Et puisque le meilleur est l'ennemi du bien, Stinnes s'attache à parfaire l'opération en y associant des *businessmen* d'outre-Atlantique. Il songe ainsi à l'absorption des actions de la Deutsch-Luxemburgische par une holding des États-Unis établie en Suisse, ou à la formation d'un «*consortium financier danois, pour le compte d'une société américaine*».<sup>14</sup> Tous ces projets périssent hélas sans laisser de trace sur l'identité des investisseurs de la Wall Street nommés par les rares documents malheureusement trop peu parlants pour qu'on puisse en savoir davantage sur les «*mains étrangères (anglaises ou américaines)*» qui «*auraient pu*» accaparer les forges de Differdange et de Rumelange.<sup>15</sup>

Une chose passe pourtant pour certaine: des agents anglo-saxons n'agissent pas seulement en catimini dans le but de mettre la main sur tout ou partie des sites de la

---

<sup>13</sup> FELDMAN G., *Hugo Stinnes. Biographie eines Industriellen. 1870-1924*, C.H. Beck, München, 1998, pp.557-558.

<sup>14</sup> PAM [Archives industrielles de St.-Gobain-Pont-à-Mousson, Blois], 7421, Renseignement (6 février) diffusé par la voie du *Berliner Lokal Anzeiger*. En France, la nouvelle est reproduite par la *Journée industrielle* (7 mars 1919).

<sup>15</sup> SMTR [Société minière des Terres Rouges], «Gestion du séquestre ...», Coqueugnot à Fournier, 24.12.1919.

Deutsch-Luxemburgische (et de la Gelsenkirchener)<sup>16</sup> au Grand-Duché. Ils sont également à l'œuvre en Lorraine voisine. L'inertie montrée dans l'immédiat après-guerre par les décideurs à Paris les invite pour ainsi dire à prendre les devants en vue de matérialiser de belles affaires dont les Français, apparemment, ne savent trop quoi faire. Il faut finalement une intervention hardie de Louis Loucheur pour réveiller ses compatriotes. Le 28 janvier 1919, le ministre de la Reconstruction industrielle convoque d'urgence une réunion de tous les maîtres de forges de l'Hexagone auxquels, par le truchement du colonel Ernest Mercier, il a d'importants renseignements à communiquer au sujet des mines de fer, houillères et usines allemandes dans les territoires recouverts du Nord-Est: «le Gouvernement avait d'abord eu l'idée d'empêcher tout contact entre les citoyens français et les intéressés ennemis desdits établissements industriels. Il avait pour but d'autoriser ultérieurement pour cession, librement débattue, des intérêts allemands entre les mains françaises. Il a été jugé que c'était là une procédure dangereuse. Il y a eu, en effet, une action entreprise immédiatement par des alliés, notamment par des Américains. Il y avait donc lieu de craindre de se trouver en présence de faits accomplis et il aurait été beaucoup plus difficile de racheter les actions possédées par des sujets alliés. La question a [...] abouti aux conclusions suivantes: il n'y aura pas lieu de chercher à acheter les titres. Il faut chercher à acheter les installations elles-mêmes, à leur valeur».<sup>17</sup>

Mais comment motiver les capitaines de l'industrie westphalienne à prendre contact avec des sidérurgistes français plutôt que de poursuivre leurs pourparlers avec les financiers d'outre-Atlantique? Rien de plus facile. Il suffit de mettre le couteau sous la gorge des Allemands. Comme par une curieuse coïncidence, le jour même de la rencontre de Mercier avec les représentants du CFF, le tribunal régional de Metz ordonne la saisie effective des avoirs ennemis en Alsace-Lorraine. Simultanément, par divers canaux, on notifie aux anciens propriétaires que leurs actifs, désormais gérés par le Service industriel de Strasbourg, seront aliénés au plus offrant à des amateurs qui devront – obligatoirement – être des ressortissants de nationalité française ou des sociétés à capital majoritairement français!<sup>18</sup> Lesdites prescriptions ont, cela va de soi, force de loi uniquement sur le territoire de la III<sup>e</sup> République. Et pourtant elles heurtent de plein fouet également les forges allemandes implantées au Grand-Duché.

<sup>16</sup> Cf. MAEB, B.12, Barbanson à Orts, 17.04.1919.

<sup>17</sup> PAM, 18966, Communication faite au nom du ministre de la Reconstruction industrielle, par le colonel Mercier [...], le mardi 28 janvier 1919.

<sup>18</sup> La mesure est «officialisée» par un décret du 17 avril 1919 du Commissaire général du gouvernement de la République à Strasbourg.

La Deutsch-Luxemburgische en l'espèce est concernée parce que ses hauts-fourneaux à Differdange consomment des minettes extraites pour la plupart de concessions enfouies sous le plateau lorrain. En d'autres termes, si Stinnes aspirait à poursuivre le marchandage avec les Américains, il se verrait contraint à mettre en vente un site de fabrication au Grand-Duché démuné du gros de ses réserves de minerai en France. L'objet industriel perdrait du coup non seulement un de ses principaux attraits pour un repreneur virtuel; il ne représenterait par surcroît même plus la moitié de sa valeur intrinsèque<sup>19</sup>, ... à moins évidemment que le *Prinzipal* révise son dessein originel en conformité avec les instructions récentes de Loucheur!

D'abord indirecte, l'immixtion de la France dans les affaires économiques internes de son petit voisin se concrétise deux à trois semaines plus tard. Paris dicte alors des consignes on ne saurait plus claires: «*le Gouvernement français, désireux d'éliminer définitivement l'influence allemande dans le Grand-Duché, a incité ses nationaux à racheter les usines allemandes installées en Luxembourg. Les groupements industriels français ont immédiatement répondu à l'appel qui leur était adressé; au cours des négociations, le gouvernement a manifesté le désir que l'industrie belge fût associée à la reprise des industries allemandes. Il a été aussitôt déféré à cette suggestion*». <sup>20</sup> Dès lors le dossier prend une nouvelle tournure, franchement détestable pour Stinnes. L'Allemand sait maintenant qu'il doit lâcher son plan de conserver ne serait-ce qu'un résidu d'emprise sur ses propriétés luxembourgeoises. Cette option qui eût uniquement été réalisable grâce au concours de banquiers d'outre-Atlantique avides d'un placement financier lucratif, mais peu enclins à mettre fin à la complicité industrielle payante entre des aciéries et des minières sises sur la rive gauche du Rhin et des puits de charbon localisés sur l'autre rive du fleuve, est exclue. Bon gré mal gré, la Deutsch-Luxemburgische est cette fois condamnée à se séparer de Differdange-Rumelange par une vente en règle.

### L'entrée en lice des «intermédiaires» luxembourgeois

La «*neugeschaffene Situation*» donne manifestement du fil à retordre aux dirigeants du Konzern de Bochum.<sup>21</sup> Ils éprouvent d'autant plus de peine à s'y faire qu'en même temps ils sont refoulés dans la position ingrate d'acteurs acculés à une orientation imposée par autrui. Le *Prinzipal* n'est plus maître du terrain. Impuissant, il est entraîné

<sup>19</sup> MAEB, B.12, Barbanson à Orts, 17.04.1919, op.cit.

<sup>20</sup> HADIR, I. q.o, Projet de note au sujet de l'accord économique entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg, septembre 1920.

<sup>21</sup> ACDE, I-220, 055/1, Sellge à Stinnes, 10.04.1919.

dans une course contre la montre cadencée par un engrenage périlleux. Une première menace part de la conférence de paix à Paris. Son issue pourrait réserver à la firme allemande des déconvenues supplémentaires insoupçonnées. Un deuxième danger – réel ou présumé (on ne le saura probablement jamais) – émane des autorités grand-ducales. Afin d'appuyer le droit du pays à des indemnités de guerre, ne pourraient-elles pas succomber à la tentation de s'emparer de l'usine de Differdange comme gage à faire valoir vis-à-vis du Reich?

*«Zur Zeit laufen in Luxemburg Bestrebungen einflussreicher Politiker, die dahin zielen, die Luxemburger Regierung zu bestimmen, die deutschen Hüttenwerke [...] in Luxemburg zur Sicherstellung der Forderungen, die Luxemburg gegen Deutschland präsentieren wird, zu beschlagnahmen. Diese Forderungen beruhen in erster Linie auf der Schadloshaltung für Agioverlust auf deutschem Geld, mit welchem das Land [...] infolge der durch Deutschland vorgenommenen Absperrung überschwemmt wurde [...]. Weiterhin werden Forderungen erhoben aus Aufwendungen für Entschädigungen für von der Luxemburger Regierung geleistete Zahlungen an die Opfer der Fliegerangriffe [...] und nicht zuletzt für die materielle Schädigung, die als Folge der Neutralitätsverletzung aufgetreten ist». Inutile de préciser qu'une action de ce genre serait désastreuse pour la Deutsch-Luxemburgische. «Im Falle die Beschlagnahme eintritt, würde sehr wahrscheinlich eine Versteigerung der Werke erfolgen. Es wird angenommen, dass dann hohe Preise nicht erzielt werden. Selbst aber auch, wenn keine Beschlagnahme erfolgen sollte, so sei daran erinnert, dass die luxemburgische Regierung neu-lich bei der Aufhebung des Zollvertrages die Interessen des Landes und seiner Einwohner unter den Schutz der Alliierten gestellt hat und sich mit deren Zuhilfenahme sofort nach Klärung der wirtschaftlichen Annäherung an deutschem Besitz schadlos halten werde. In diesem Falle wäre die Folge Sequestrierung oder Enteignung oder Veräußerung auf Betreiben der Alliierten. Es ergibt sich [...] die Frage, ob es bei dieser Sachlage für ein deutsches Werk in Luxemburg nicht besser ist, jetzt zu annehmbaren Bedingungen zu verkaufen, als später lediglich Regressansprüche gegen den deutschen Staat entgegennehmen zu müssen.»<sup>22</sup>*

Le ton menaçant soudain employé par certains Luxembourgeois singulièrement remuants à la fois sur le plan industriel et politique cadre parfaitement avec les attaques de plus en plus violentes montées contre la direction allemande de la forge. Stinnes subit des pressions croissantes. Il est dans le collimateur notamment de Paul Wurth, d'Émile Servais et de Joseph Richard. Voilà qui est assez surprenant à première vue, car le patron des ateliers de construction à Hollerich (*Kesselfabrek*), le fils

<sup>22</sup> ACDE, I-723, Mappe 15, Déposition de Nicolas Zimmer-Maroldt, 06.02.1919.

# LUXEMBURGER Berg- u. Hüttenarbeiterverband

HAUPTSITZ  
ESCH a. d. Alzette

Ortsgruppe: *Esch 5/1*

AM *Freitag*, DEN *21. November*

um *6* Uhr *Nachmittags*, findet im Saale

*Bürnsaal neue Brillenschule* ZU *Esch 5/1*

eine *Mitglieder*

## Versammlung

statt mit folgender

### Tagesordnung:

- 1. Bericht über die gefälligten Verhandlungen*
- 2. betriebs Verkauf der Deutschen Werke*
- 3. Besprechung über die am Samstag, Sonntag*
- 4. u. Montag stattfindende Abstimmung*
- 5. Verschiedenes.**

Zu recht zahlreichem Besuch ladet ein

**Der Vorstand.**

Inutile de préciser: les ouvriers des usines allemandes au Grand-Duché s'inquiètent vivement du sort réservé à leurs postes de travail. Plus tard, au moment de la finalisation des actes de vente, le gouvernement luxembourgeois interviendra d'ailleurs pour dicter aux repreneurs les conditions salariales et autres garanties sociales à respecter impérativement.

Source: Archives nationales, Luxembourg

cadet de l'ancien Ministre d'État Emmanuel Servais et le mandataire de la *Banque Internationale à Luxembourg* siègent tout de même de longue date au *Aufsichtsrat* de la *Deutsch-Luxemburgische* où ils représentent la fraction des anciens actionnaires de Differdange. Le 14 décembre 1918, les trois hommes provoquent néanmoins de toutes pièces un premier coup d'éclat: ils annoncent leur démission. Officiellement, le geste censé faire grand bruit est présenté au public comme une protestation du trio contre les menées des Allemands qui, pendant la guerre, auraient volé des équipements techniques dans des fabriques françaises.<sup>23</sup> L'accusation est-elle fondée? Les chefs westphaliens y opposent bien sûr un démenti formel. Mais leur dénégation – qu'elle corresponde à la vérité ou non – ne convainc personne.

Reste à savoir pourquoi Wurth, Servais et Richard ont patienté jusqu'à la mi-décembre avant de se manifester? Ignoraient-ils les faits? Préféraient-ils attendre le dénouement du conflit mondial, voire une décision préjudicielle du Ministre d'État sur la dénonciation du *Zollverein*, parce qu'ils voulaient éviter de s'exposer en réagissant prématurément? Ou renoncent-ils à leurs mandats d'administrateurs uniquement parce qu'ils sont bousculés par les Alliés? Le jour même de leur démission, le commandement militaire français publie en effet une note conçue dans les termes suivants: «*au cours de la guerre une certaine quantité de machines et de matériel provenant des usines françaises situées dans les régions occupées par l'armée allemande ont été importés dans le Grand-Duché de Luxembourg. Le Gouvernement [de la France] invite tous les détenteurs de pareils objets à en établir immédiatement la liste détaillée ...*».<sup>24</sup> La sèche mise en demeure des vainqueurs aurait-elle fait comprendre aux trois Luxembourgeois qu'il est grand temps de rejoindre le «bon» camp et ce, d'une manière ostensible, au vu et au su de tout le monde? La réponse est délicate, surtout puisque le chef de file du parti socialiste, le docteur Michel Welter, atteste justement à Émile Servais dans ses relations avec l'occupant allemand un comportement irréprochable et courageux «*qui contraste singulièrement avec celui d'épicier du gros lot des industriels luxembourgeois*».<sup>25</sup>

Quoi qu'il en soit, la mise en scène d'une rupture avec les capitaines de l'industrie lourde rhénane-westphalienne arrive fort à propos. Le divorce permet à Servais et à Wurth de redorer leur blason. Servais est à la tête de la *Fédération des cercles démocratiques*

<sup>23</sup> BNL [Bibliothèque nationale, Luxembourg], Fonds Jules Mersch, Télégramme de Wurth à Sellge, 14.12.1918.

<sup>24</sup> MERSCH J., *Biographie Nationale du Pays de Luxembourg depuis ses origines jusqu'à nos jours*, Imp. Buck, Luxembourg, fasc. XV, p. 353.

<sup>25</sup> MERSCH J., op. cit., fasc. XX, pp. 602-603.

et préside au comité directeur de la *Ligue française*. La vague d'agitation révolutionnaire déclenchée en novembre incite l'ingénieur, qui à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avait déjà siégé au parlement national, à redescendre une seconde fois dans l'arène politique. D'aucuns parmi ses amis voient d'ailleurs déjà en lui le futur président de la République du Luxembourg! Quant à Wurth, outre son appartenance à la *Commission d'étude des problèmes économiques posés par la guerre*, il exerce une mission gouvernementale dans le cadre du *Bureau économique* à Luxembourg. Son entrée au *Comité économique interallié* de Cologne comme délégué attitré du Grand-Duché lui commande de prendre ses distances avec les Allemands. En y ajoutant les règlements de compte personnels (pendant la guerre, le refus systématique du *Stahlwerks-Verband* allemand de livrer à la Kesselfabrik des profilés et barres de fer indispensables à l'exécution des commandes avait acculé l'entreprise de Hollerich au bord de la faillite)<sup>26</sup>, on comprend parfaitement que depuis l'incident du 14 décembre 1918 les relations de Wurth avec ses anciens «collègues» d'outre-Rhin sont «assez froides». <sup>27</sup> Elles se dégradent de jour en jour dans une ambiance fielleuse aiguisée par le lancement d'un projet de reprise embarquant le président Bernard des *Usines métallurgiques de la Basse Loire*.

À en juger d'après diverses allusions, Jules Bernard est prompt à répondre à l'appel du ministère de la Reconstruction industrielle lancé lors de la mémorable réunion d'information susmentionnée de fin janvier 1919 à Paris. Le patron de la forge de Trignac est vraisemblablement le premier sidérurgiste français à convoiter sérieusement les propriétés de la *Deutsch-Luxemburgische*. La date exacte de son entrée en scène est cependant problématique. La difficulté tient aux arcanes d'une initiative précoce amorcée par le Luxembourgeois Nicolas Zimmer, le fondateur de la compagnie Nizi. Au fil d'une vingtaine d'années d'activités florissantes dans le négoce des minerais et des métaux, ce *self-made man* a tissé dans les milieux sidérurgiques européens un remarquable réseau de connaissances et d'amitiés. Aussi son carnet d'adresses bien garni contribue-t-il à expliquer son rôle de courtier assumé au lendemain de l'armistice. Le 6 février 1919 en tout cas, il est en voyage dans la Ruhr où il espère rencontrer Stinnes afin de lui soumettre une offre d'achat. Le Prinzipal étant cependant retenu à Berlin, Zimmer se contente, faute de mieux, d'un aparté avec le directeur commercial de l'usine de Differdange, Emil Feldes, un ingénieur lui aussi natif du Luxembourg.

<sup>26</sup> ANL, AE.466, farde «Rapport de M. Paul Wurth. 1917/18», Diverses pièces.

<sup>27</sup> HADIR, AC.01733, Rapport [de Laurent ou de Perrin] sur une visite à M. Paul Wurth à Luxembourg, 23.05.1919.

Au cours de l'entrevue, et malgré les affinités entre nationaux, le chef de la Nizi est peu bavard au sujet des instigateurs de sa mission. Il se borne à parler au nom d'un groupe d'industriels interalliés dont il refuse de donner le nom. C'est du moins ce que Feldes rapporte le lendemain à Stinnes. Il faut toutefois se garder de prendre pour argent comptant les explications du responsable des ventes à Differdange. Il en sait peut-être davantage qu'il n'avoue. Comme nous allons voir, Feldes est un personnage énigmatique très préoccupé par sa situation personnelle. Il se sent à l'aise au Grand-Duché et puis, «*pour des considérations de famille*», il n'éprouve aucune envie de «*s'exiler définitivement en Allemagne*». <sup>28</sup> Son intention de rester coûte que coûte au Luxembourg l'amène par la force des choses à lier son destin de préférence à celui des amateurs-repreneurs plutôt que de servir la cause de son employeur actuel.

Le mystère sur l'identité des mandants de Zimmer subsiste donc. Est-ce bien Jules Bernard? Est-ce que dès cette date il existe des accointances entre les établissements de la Basse Loire et des capitalistes du Royaume de Belgique, respectivement des industriels du Grand-Duché? La composition d'un axe franco-belgo-luxembourgeois – Wurth en avait d'ailleurs déjà parlé durant les derniers jours de la guerre <sup>29</sup> – n'est jamais explicitement mentionnée par les documents. La constellation triangulaire doit pourtant avoir existé au plus tard vers la mi- ou la fin mars 1919 quand Stinnes, après avoir renoncé à son projet de sauver Differdange moyennant des appuis américains, se résout à liquider ses propriétés luxembourgeoises. Là-dessus Feldes est immédiatement dépêché à Luxembourg. Il doit y rencontrer des émissaires de la Basse Loire «*in Verbindung mit der Banque de Paris et de [sic] Pays bas [sic]*». <sup>30</sup> La remarquable rapidité avec laquelle le rendez-vous entre le délégué du *Prinzipal* et l' (les) envoyé(s) de la Basse Loire est arrangé passe pour suspecte. Elle plaide en faveur de la thèse d'un contact préalable forgé par Zimmer et/ou d'autres intermédiaires. Wurth par exemple est à coup sûr de la partie, tout comme son ami Georges de Laveleye, numéro un du conseil d'administration de Rumelange-St.Ingbert et président de la *Banque de Bruxelles*. L'institut financier belge est en effet lié à la *Banque de Paris et des Pays-Bas* dès avant la guerre. Et puis, nous savons aussi que Feldes, qui connaît bien entendu les résolutions récemment adoptées par la centrale de Bochum, s'empresse d'en transmettre le contenu à son compatriote Wurth. Le banquier bruxellois

---

<sup>28</sup> Ibid.

<sup>29</sup> ACDE, I-723, Mappe 27, Vögler à Stinnes, 04.11.1918.

<sup>30</sup> ACDE, I-723, Mappe 15, Sellge à Thomas, 10.04.1919.

est prévenu à son tour. Finalement, en tenant compte de la double particularité qu'au lendemain de la rencontre Feldes-Bernard la Deutsch-Luxemburgische accepte temporairement de poursuivre les opérations «*zusammen mit Herrn de Laveleye*», et qu'à la mi-avril Feldes se rend précisément dans la capitale belge en vue de continuer la négociation du transfert, on est tenté de croire en une machination minutieusement préparée.<sup>31</sup>

## La stratégie agressive du consortium Basse Loire – Banque de Bruxelles

Cela dit, on doit par ailleurs admettre que le gouverneur de la Banque de Bruxelles et le patron de la Kesselfabrik à Hollerich, et non pas Bernard, constituent le véritable fer de lance dans la conquête de Differdange. Cette conjecture est corroborée par un nouveau coup de théâtre dont les auteurs s'appellent justement Wurth et Laveleye. Les débuts de leur action remontent à l'assemblée générale des actionnaires de la S.A. des Hauts-Fourneaux de Rumelange-St.Ingbert, le 31 mars 1919. La réunion à l'hôtel Brasseur à Luxembourg se déroule dans une atmosphère lourde, entre autres à cause du dividende. Les versements sur l'exercice écoulé de 1917/18 sont toujours en souffrance parce que la Deutsch-Luxemburgische ne débloque pas les fonds requis pour rétribuer chacune des quinze mille parts sociales à concurrence du minimum garanti en vertu du contrat de communauté d'intérêts passé en 1911 entre Rumelange et Differdange.<sup>32</sup> La société-mère de Bochum aurait bien voulu liquider le montant. Elle persévère cependant dans sa façon d'interpréter la convention jadis conclue. Selon Fritz Sellge, le directeur général de la division de Differdange, les «francs» mentionnés par les textes d'autrefois sont des francs luxembourgeois. Les un à deux millions redevables correspondent par conséquent très exactement à 1.200.000 de marks d'après le cours du change des temps de la guerre. Laveleye défend une opinion toute différente. «*Einmal ist er der Meinung, dass [sic] dem ganzen Sinne des Vertrages gemäss [sic] nicht Luxemburger, sondern belgische Franken in Frage kommen müssen, und sodann scheint er den schwachen Versuch machen zu wollen, die vertragsgemäss [sic] zur Verfügung zu stellenden 1,2 Millionen Mark, zum Friedenskurs umgerechnet, in Gestalt von 1,5 Millionen Franken zu bekommen. Wir werden uns selbstverständlich nach dieser Richtung hin auf nichts einlassen.*»<sup>33</sup>

<sup>31</sup> ACDE, I-723, Mapped 15, Vögler à Stinnes, 15.04.1919.

<sup>32</sup> HADIR, AC.01733, Contrat principal fait et passé à Düsseldorf le 25 juin 1911 à l'Hôtel du Parc.

<sup>33</sup> ACDE, I-220, 055/1, Sellge à Stinnes («*vertraulich und persönlich*»), 10.04.1919.

L'impasse se double d'un accroc suscité par le second point à l'ordre du jour. Il y va du renouvellement statutaire du conseil d'administration rumelangeois.<sup>34</sup> Trois des cinq membres sont sortants, à savoir le président Laveleye et les deux représentants de la Deutsch-Luxemburgische, Stinnes et son fondé de pouvoir Hermann Thomas de Mülheim. Quelle belle opportunité! Le banquier belge saute aussitôt dans la brèche. Outre sa propre réélection, il propose aux actionnaires les candidatures de Wurth et de Feldes à désigner en lieu et place des administrateurs délégués par le *Vorstand* de Bochum! Le consortium acheteur parviendrait de cette manière à se doter d'une excellente position de départ pour ficeler le paquet des opérations d'acquisition. En s'emparant des leviers de commande à Rumelange, le groupe pourrait aisément se servir d'un établissement de droit luxembourgeois comme «collecteur» destiné à recueillir les diverses propriétés et dépendances lorraines rattachées à Differdange. L'élimination des Allemands (à l'exception du mandataire des héritiers Krämer de St.Ingbert) faciliterait singulièrement la tâche, en l'occurrence au niveau des autorisations à obtenir des services civils français. On leur aviserait non seulement un consortium interallié placé sous l'égide de la Basse Loire et de la Banque de Bruxelles, mais encore un instrument servant d'appui à l'absorption: la forge neutre de Rumelange, désormais sous contrôle d'un conseil dominé par deux Grand-Ducaux – Wurth et Feldes – et deux Belges, c'est-à-dire Laveleye et le docteur en droit Ghislain Dochen, un avocat établi à Huy près de Mons, dont le mandat d'administrateur est toujours valide. La solution envisagée paraît d'autant plus attrayante qu'elle permet aux repreneurs de sceller leur alliance avec Feldes qui, dans l'intervalle, s'est profilé en «un homme de tout premier plan».<sup>35</sup> Il est au courant de tout, ou presque, car Stinnes lui a confié la mission d'agent particulier ayant dans ses attributions la représentation exclusive du konzern allemand dans ses relations avec des ressortissants étrangers.<sup>36</sup> Laveleye, Wurth et Bernard ne demandent pas mieux. Le choix du Prinzipal fait leur affaire, puisque le directeur commercial natif du Grand-Duché promet d'avoir l'étoffe

<sup>34</sup> À partir de l'entrée en vigueur de la communauté avec Differdange, l'organe directeur de la société a été ramené à cinq membres dont deux représentants de la Deutsch-Luxemburgische, un représentant de la famille Krämer (anciens propriétaires de St.Ingbert) et deux administrateurs représentant les capitaux belges et luxembourgeois engagés dans l'affaire. Leur unique mission consiste à défendre les intérêts de Rumelange vis-à-vis de la centrale de Bochum et à veiller au respect des stipulations définies par les contrats principal et accessoire du 25 juin 1911.

<sup>35</sup> HADIR, AC.01733, Visite à M. Paul Wurth, op.cit.

<sup>36</sup> ACDE, I-723, Mappe 15, Vögler à Feldes, 24.04.1919.

INDICER LA GEMME EN NOTRE LA VINDICER LA GEMME EN NOTRE LA VINDICER LA GEMME EN NOTRE LA

**SOCIÉTÉ ANONYME  
DES  
HAUTS FOURNEAUX ET ACIÉRIES  
DE  
RUMELANGE-SAINTE INGEBERT**

constituée sous la dénomination de **Société Anonyme des Hauts-Fourneaux**  
**SOCIÉTÉ ANONYME DES HAUTS FOURNEAUX DE RUMELANGE-SAINTE INGEBERT**  
 par acte authentique passé le 21 avril 1888 par devant M<sup>r</sup> Rausen  
 notaire à Luxembourg, approuvé par arrêté royal grand-ducal du 25 juin 1888  
 (Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg du 25 juin 1888)

modifiée sous la dénomination de **Premier versement:**  
**SOCIÉTÉ ANONYME DES HAUTS FOURNEAUX DE RUMELANGE-SAINTE INGEBERT**  
 par acte authentique passé le 15 juillet 1906, approuvé par arrêté royal grand-ducal du 15 juillet 1906  
 (Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg du 15 juillet 1906)

**Capital social : 7,500,000 francs**

PRÉSENTÉ PAR  
**15,000 actions au porteur de 500 francs**

**ACTION DE 500 FRANCS AU PORTEUR**

N<sup>o</sup> **09253**

RUMELANGE, LE 15 JUIN 1906.

Un Administrateur. *W. H. Stinnes*

Le Président. *H. Laveye*

Le droit de timbre grand-ducal luxembourgeois est acquitté par la Société  
 N. H. - A cette action est attachée une feuille de 20 coupons, n<sup>o</sup> 18432. Le paiement des  
 coupons de dividende aura lieu en francs et centimes à Bruxelles, à Liège et à Luxembourg.

BRUX. IMP. V. MORON.

Théoriquement indépendante, l'ancienne société des Hauts-Fourneaux de Rumelange joue un rôle central au cours des premières tentatives de vente du patrimoine de la Deutsch-Luxemburgische. Tandis que Hugo Stinnes entend s'en servir pour «neutraliser» les capitaux allemands engagés au Grand-Duché et en Lorraine, Paul Wurth et son ami Georges de Laveye espèrent s'emparer de la majorité des sièges au Conseil d'administration dans le but d'écarter d'éventuels concurrents également amateurs d'une reprise.

pour influencer d'une manière déterminante les tractations de vente, qu'il s'agit bien sûr d'orienter dans un sens favorable aux repreneurs.

Feldes se prête volontiers à assumer le rôle d'une taupe. N'est-ce pas pour lui une solide caution concernant sa future carrière personnelle? Des considérations analogues – quitte à être moins prononcées – expliquent aussi les manèges de Wurth. Qui sait, le patron de Hollerich avait peut-être agi d'une façon un peu trop précipitée en décembre 1918, lorsqu'il claqua la porte à la Deutsch-Luxemburgische avec fracas. Son geste menace actuellement de lui causer un grave tort. Il le prive de toute emprise sur les développements ultérieurs à Differdange! Depuis sa démission, les messieurs de Bochum ne l'ont plus du tout «*tenu au courant des négociations*»<sup>37</sup>, et on peut se demander si le chef de la Kesselfabrek ne s'efforce pas maintenant de remonter la pente en essayant de rentrer sur la scène par la petite porte arrière. Ses relations avec le gouvernement grand-ducal et ses pouvoirs étendus en matière du contingentement des convois de coke autorisés par les Alliés doivent l'aider à récupérer le terrain inconsidérément abandonné au lendemain du 11 novembre. Sous cet angle, sa double compétence au sein du *Bureau économique* luxembourgeois et de la *Commission d'étude* instituée pour analyser la future union douanière du pays est de bon augure. Elle fait de lui un interlocuteur privilégié que ses partenaires franco-belges ont tout lieu d'associer à leurs desseins.

Nonobstant une indéniable intelligence de ses promoteurs, le plan de reprise du complexe de Differdange-Rumelange trébuche – incroyable mais vrai – sur le retard intervenu dans la transmission d'un télégramme!

Le jour de l'assemblée générale du 31 mars, à part une minorité de quelques petits actionnaires belges et luxembourgeois (ils recueillent tout au plus plusieurs douzaines de voix), le gros des titres de la société rumelangeoise déposés en début de séance sont d'origine allemande. Un premier paquet, consigné par le fondé de pouvoir Christian Lichthardt, rassemble les participations de la Deutsch-Luxemburgische (à peu près 2.000 parts sociales); un deuxième dépôt, moins important (environ 1.250 actions), sort du portefeuille de la *Bank für Handel & Industrie* de Berlin qui a envoyé un employé de sa filiale à Trèves. Tous les deux, Lichthardt et le représentant de la banque, ont reçu de leurs maisons-mères respectives des instructions précises relatives au renouvellement du conseil. Ils sont supposés s'employer exclusivement à la reconduction du mandat des trois administrateurs sortants. Point final.

---

<sup>37</sup> HADIR, AC.01733, Visite à M. Paul Wurth, op.cit.

Leurs procurations datent il est vrai d'un certain temps déjà. Elles renferment des directives formulées avant que Stinnes n'ait donné son accord de principe à l'ouverture des négociations avec le consortium Basse Loire-Banque de Bruxelles. Voilà où le bât blesse. Pour une raison qui nous échappe, personne à Bochum ni à Berlin n'a pris soin d'informer Lichthardt et son accompagnateur sur les récents rebondissements dans la stratégie du *konzern*. Aussi les deux émissaires allemands tombent-ils des nues quand, impromptu, au deuxième point à l'ordre du jour, Laveleye clame sa proposition de substituer à Stinnes et Thomas les candidats que nous connaissons. L'irritation est parfaite. On frôle la catastrophe. Feldes, qui assiste à l'assemblée, évite le pire. Il provoque *in extremis* une suspension de la séance afin de mettre Lichthardt dans le secret des dieux. Sans résultat. Le fondé de pouvoir éprouve du mal à croire au désistement du *Prinzipal* et préfère vérifier les dires de Feldes en faisant appel directement à la direction générale de la Ruhr. Mais le télégramme-réponse de Stinnes met une éternité à parvenir aux destinataires. Quand la dépêche confirmant la mise à disposition des deux mandats allemands arrive enfin à Luxembourg en début de soirée, la réunion est déjà levée. Las d'une interruption qui n'en finissait pas, les actionnaires s'étaient quittés sur un compromis. Ils avaient décidé de surseoir à la nomination des administrateurs en attendant la convocation d'une deuxième assemblée fixée au 28 avril 1919.<sup>38</sup>

Les repreneurs soupçonnent-ils l'histoire du télégramme en retard d'être une trahison de Stinnes? L'Allemand chercherait-il à gagner du temps parce qu'entre-temps il a reçu une offre rivale? Qu'il s'agisse oui ou non d'une manœuvre de diversion du *Prinzipal*, cela importe peu à Laveleye. Avec le concours de Wurth, il concocte, ne fût-ce qu'à titre préventif, une stratégie plus agressive. L'objectif recherché consiste à mettre les vendeurs rhénans au pied du mur et à essayer de leur forcer la main. Le choix des moyens répond à l'état d'esprit général éveillé par l'effondrement de la puissance militaire et économique du *Reich*. Il manque de délicatesse à l'égard des anciens co-associés, comme cela ressort d'une sèche proclamation faite par le dirigeant de la banque bruxelloise à l'issue de la réunion des actionnaires du 31 mars et inscrite au registre du procès-verbal. «*Je viens déclarer*» – y souligne le Belge – «*que je ne sollicite pas le renouvellement de mon mandat, ne voulant pas figurer sur la liste des candidats avec M.M. Stinnes et Thomas. – En dehors de ce motif d'ordre personnel, je désire sortir d'une situation fautive. Président en minorité dans le conseil et avec une majorité douteuse aux assemblées*

<sup>38</sup> ACDE, I-220, 055/1, Sellge à Stinnes, 10.04.1919, op.cit.

générales, je manque d'autorité pour représenter l'être social, entamer et mener à bien des négociations qui s'imposent, notamment avec les autorités, et d'où dépendent les intérêts sociaux dans l'avenir. Dans le bien commun j'ai suggéré de donner place au conseil à 2 administrateurs luxembourgeois en remplacement des 2 administrateurs allemands sortants. Dans ces conditions, je resterai, [...] afin que le minimum de 5 administrateurs prévu par les statuts soit atteint. Si cette solution n'est pas agréée, l'assemblée aura à procéder à l'élection de 3 administrateurs, la situation restera inextricable et j'entends décliner toute responsabilité pour l'avenir». <sup>39</sup>

La menace de paralyser la société de Rumelange en faisant entrevoir la démission de son président table sur les rapports de force réels au niveau du capital de la forge. La composition exacte de l'actionnariat de Rumelange est, il faut bien le reconnaître, impossible à reconstituer avec précision, ni par les historiens d'aujourd'hui ni par les contemporains à l'époque. Sur les quinze mille titres d'une valeur nominale de 500 francs, Oscar Sempell, un fondé de pouvoir de la Deutsch-Luxemburgische, «schätzt» (!) en fait qu'en totalisant les parts sociales se trouvant entre les mains de ressortissants allemands, «so kommen nicht mehr als 5.000 Stück heraus [réparties entre la maison de Bochum et la Bank für Handel und Industrie, respectivement les héritiers Krämer et d'autres personnes privées]. Es ist mir nun ganz unerklärlich, wo der Rest von 10.000 Stück steckt. Sie sind, so viel ich weiß, auf den Generalversammlungen der letzten Jahre nie zum Vorschein gekommen». <sup>40</sup> La plupart des titres sont, «soweit bekannt, in der Hauptsache in den Händen von belgischen und luxemburgischen, zum kleinen Teil auch von englischen und französischen Staatsangehörigen. [...] – Im übrigen werden die Aktien an keiner deutschen Börse gehandelt, sondern nur an der Brüsseler Börse». <sup>41</sup>

Comme on suppose que les deux tiers des titres de propriété rumelangeois se trouvent dans le portefeuille de citoyens en grande majorité belges et grand-ducaux <sup>42</sup>, il suffira, selon Laveleye et Wurth, d'attrouper ces derniers contre les deux administrateurs allemands réduits à l'impuissance faute d'un appui suffisant! En plus, pour bien marquer aussi qu'ils ne pratiquent pas que du verbiage, le financier bruxellois et le patron de Hollerich font le nécessaire pour expédier à plusieurs quotidiens une copie des décisions prises au 31 mars. Le communiqué diffusé entre autres par

<sup>39</sup> ACDP, I-220, 055/1, Déclaration de Laveleye, 31.03.1919.

<sup>40</sup> ACDP, I-220, 055/1, Sempell à Thomas, 12.06.1919.

<sup>41</sup> ACDP, I-723, Mapped 15, Thomas à Dochen, 11.11.1919.

<sup>42</sup> Cf. aussi, ACDP, I-723, Mapped 15, Fernand Metzler au Commissaire du Gouvernement près le Tribunal régional de Metz, 19.11.1919; ACDP, I-220, 206/1, Liste des titres déposés à l'assemblée générale du 21.05.1920.

la *Cote libre de Bruxelles* et la *Luxemburger Zeitung* cache une double intention. D'un côté, la notice de presse doit d'ores et déjà alerter la masse anonyme des actionnaires invités à se découvrir en déposant leurs titres. De l'autre côté, en s'adressant aux détenteurs de parts sociales des pays alliés, l'article aspire à susciter une ambiance de rejet compromettant les candidats de la Deutsch-Luxemburgische. Sans les moindres scrupules, l'énoncé original transcrit sur le registre officiel des délibérations de la société est à cet effet «orné» d'un complément qui n'a certainement pas été placé au hasard: «*das Verwaltungsratsmitglied G. de Laveleye [erklärte], es wolle nicht mit den beiden anderen austretenden Mitgliedern Stinnes und Thomas, die deutscher Nationalität sind, auf einer Liste stehen*»!<sup>43</sup> Les pères spirituels de l'information diffusée dans le grand public se seraient-ils inspirés de la malicieuse «falsification» de la dépêche d'Ems? Par les temps qui courent, l'insertion d'une proposition subordonnée montrant du doigt les origines ennemies des administrateurs sortants réveille bien sûr des susceptibilités que le président de l'institut de crédit belge et l'industriel luxembourgeois entendent exploiter à leurs fins.

### Le naufrage du projet de reprise Laveleye-Bernand-Wurth

En cela, le duo s'est copieusement trompé. Sa campagne désinvolte blesse l'amour-propre des dirigeants d'outre-Rhin au point qu'ils renvoient impromptu la balle. «*Ich habe mich doch gewundert, dass von Luxemburg aus die bekannte Pressenotiz über die letzte Generalversammlung lanziert worden ist. Das macht es ganz unmöglich, auf die Wiederwahl der beiden Herren [Stinnes et Thomas] zu verzichten, solange wir überhaupt noch Interesse an Rümelingen haben. Um nun Ihre [Feldes] Verhandlungen indessen nicht zu stören, scheint es mir das Beste, die Generalversammlung abermals, und zwar auf unbestimmte Zeit, zu verschieben. Sollte dies nicht gewünscht werden, müssen wir die in der Anlage I festgelegte Erklärung in der Generalversammlung zu Protokoll geben, was natürlich zu unliebsamen Presseerörterungen Anlass geben kann*».<sup>44</sup> La déclaration contradictoire contenue dans ladite «annexe I» sort de la plume de Vögler. Elle a disparu des liasses d'archives, mais son contenu est hors de doute. La pièce gardée en réserve par les gens de Bochum renferme une leçon en droit statutaire destinée à rappeler aux fauteurs de troubles belgo-luxembourgeois les compétences du président de la société de Rumelange!

<sup>43</sup> *Luxemburger Zeitung*, édition du 5 avril 1919, p.2.

<sup>44</sup> ACDE, I-723, Mapped 15, Vögler à Feldes, 24.04.1919, op.cit.

Les démarches se succèdent depuis lors du tac au tac. Au Grand-Duché, l'intention des Allemands de surseoir au renouvellement du conseil «*rufft grosse [sic] Aufregung hervor*». Wurth exige sur-le-champ une rencontre avec Sellge. Nous sommes dimanche, le 27 avril, la veille de la deuxième assemblée des actionnaires. Le directeur général de la division de Differdange est averti par téléphone. Il accepte de sacrifier son repos dominical et se met sans tarder en route pour un rendez-vous qui s'annonce tempétueux. Le patron de la Kesselfabrek l'attend déjà avec impatience. Il demande à Sellge «*dass dieser frühere Abmachung bez[üg]lich G.Vers.Bmlg. [Generalversammlung-Rümelingen] wieder durchsetzen [lisez: Sellge devrait veiller à ce que l'assemblée générale de Rumelange prévue pour le lendemain puisse se réunir et prendre des décisions au lieu d'être ajournée] & in dem Sinn nach D[ortmund] telegr[aphieren] soll. S[ellge] lehnt dies ab mit [der] Begründung, dass mit Interesse von D.L. [Deutsch-Luxemburgische] unvereinbar, worauf W[urth] auf zu erwartende Schwierigkeiten für unsere Hütten bezüglich Kokszufuhr hinweist und erklärt, im Falle Abgabe fragl[icher] Erklärung Kokszufuhr verhindern zu wollen. W[urth] verlangt ferner Option für Gruppe II [code employé par les Allemands pour désigner le groupe Bernard-Laveleye], was S[ellge] als unmöglich ablehnt*».

Wurth ne démord pas pour autant. Il talonne Sellge afin que celui-ci expédie en Allemagne le télégramme énumérant ses revendications. Sellge finit par acquiescer après d'interminables palabres. Il trompe cependant son interlocuteur sur le contenu de la dépêche préparée. La teneur du sténographe soumis pour approbation à Wurth avant l'expédition du courrier correspond certes textuellement à la requête du Luxembourgeois. Mais, après coup, le directeur général de Differdange y rajoute un passage très éloquent motivant le refus de la Deutsch-Luxemburgische à reconnaître au consortium Bernard-Laveleye une promesse de vente: «*weil einmal dadurch Verhandlungen mit Gruppe I [code désignant le groupe Rombas conduit par le sidérurgiste français Théodore Laurent] zeitweise unmöglich u[nd] aus Gründen der Konsequenz (s[iehe] Verhandl[ungen] mit H.-B. [il pourrait s'agir du Luxembourgeois Nicolas Hoffmann-Bettendorf]) nicht angängig*»!<sup>45</sup>

Lundi matin, par pur hasard, Feldes découvre à Differdange la copie originale du télégramme intégral parti la veille à destination de la Ruhr. «*Erneute grosse [sic] Aufregung*! Feldes remet la pièce à Wurth qui aussitôt clame son indignation à la lecture du discret «*Zusatz*» de Sellge. Hors de lui-même, l'industriel de Hollerich se met à crier, «*wobei er sich in unglaublichen Anwürfen gegen die Deutschen im allgemeinen erging, sodass*

<sup>45</sup> ACDE, I-220, 055/1, Rapport anonyme du 28.04.1919.

sogar F[eldes] durch Herausführen des W[urth] der Szene ein Ende machte!»! Feldes garde le sang froid et essaye de terminer la crise. Il arrange une entrevue à trois, ensemble avec Laveleye et Lichthardt qui vient d'arriver de Dortmund. Le fondé de pouvoir tente une nouvelle fois de convaincre le président de Rumelange à consentir au report *sine die* de la réunion des actionnaires convoquée en début d'après-midi. Laveleye fait la sourde oreille. Il décline l'invitation.

Le banquier bruxellois repousse aussi l'ultime geste conciliateur des Allemands. Outre leur consentement à un compromis dans l'affaire du dividende litigieux («*Wir wollen aus der Frage, ob belgische oder Luxemburger Franken in Frage kommen, keine Staatsaktion machen*»)<sup>46</sup>, les patrons de la Ruhr se disent en effet prêts à passer l'éponge sur la brouille autour des mandats du *Prinzipal* et du juge honoraire. À une condition: «*in Würdigung des Umstandes, dass St[innes] u[nd] Th[omas] zur Ausscheidung schon bereit waren u[nd] lediglich durch beleidigende Form anderen Sinnes geworden waren, [wurde] von L[ichthardt] der Vorschlag gemacht, durch entsprechende Ehrenerklärung von seiten des Vorsitzenden in der Versammlung und Weitergabe an die Presse [eine] Lösung der Verwirklichung herbeizuführen*». Peine perdue. «*Da auch hierauf glatte Ablehnung erfolgte, wurde für L[ichthardt] die bewusste Kränkung zur Sicherheit, und da letzterer von ihm gemachter Vorschlag sehr weitgehend war, konnte [die] Abgabe der fragl[ichen] Erklärung in der nunmehr zusammengetretenen Generalversammlung nicht mehr vermieden werden*».<sup>47</sup>

L'entêtement de Laveleye est difficile sinon impossible à motiver raisonnablement, d'autant plus que le rassemblement tant espéré d'une foule de porteurs de titres originaires de Belgique s'est soldé par un fiasco. Le président du conseil aurait d'ailleurs pu s'en douter, car «*en général, les actionnaires belges n'aiment pas [...] se déranger pour le dépôt des titres; l'expérience l'a démontré en maintes et maintes circonstances*».<sup>48</sup> La discrète retenue des capitalistes du Royaume connaît une bonne raison: elle est motivée «*aus einer übrigen unbegründeten Furcht vor einer eventuellen Kapitalsteuer*».<sup>49</sup> Frayeur injustifiée ou simple manque d'intérêt, la réticence des Belges à suivre les ordres de convocation amenuise d'office les chances de la «prise de pouvoir» convoitée. Face aux 3.700 actions allemandes inscrites à l'ouverture de l'assemblée, les 500 voix recueillies par le clan de Laveleye ne font pas le poids. À ce dernier il ne reste plus qu'à brûler ses dernières cartouches pour un baroud d'honneur. Avant de démissionner

<sup>46</sup> ACDE, I-723, Mappe 15, Vögler à Feldes, 24.04.1919, op.cit.

<sup>47</sup> ACDE, I-220, 055/1, Rapport anonyme, op.cit.

<sup>48</sup> ACDE, I-220, 206/2, Dochen à Stinnes, 13.12.1919.

<sup>49</sup> ACDE, I-220, 206/2, Metzler à Lichthardt, 08.12.1919.

définitivement, il réitère ses explications déjà proférées au soir du 31 mars dernier, ajoutant qu'il avait agi pour le bien exclusif de la société de Rumelange et qu'en tant que citoyen belge il n'avait pu faire autrement.

Les paroles valent au président les applaudissements des quelques Grand-Ducaux présents. «W[urth], der als Lbg. [Luxemburger] Delegierter des Comité interallié an der Vers[ammlung] teilnahm, erklärte, dass die gesamten Luxemburger das Vorgehen des Vorsitzenden billigten und kein Luxemburger einen ausscheidenden Belgier im Aufsichtsrat ersetzen würde. Herr Servais schloss sich dieser Erklärung an». Lichthardt en prend acte. L'homme de confiance d'Hugo Stinnes se penche ensuite sur le remplacement des administrateurs sortants. La prolongation des deux mandats de son patron et du juge Hermann Thomas ne pose évidemment aucun problème. Il en va différemment du siège laissé vacant par le gouverneur de la Banque de Bruxelles. «Da F[eldes] die Annahme als Mitglied des Aufsichtsrates verweigerte und aus Zweckmäßigkeitgründen ein anderes Mitglied von D[deutsch]-L[uxemburgische] nicht für angebracht hielt», Lichthardt se rabat sur Wilhelm von Lutz, un beau-frère d'Oscar Krämer de St.Ingbert.

Quant à l'avocat Dochen de Huy, qui a préféré s'absenter le jour fatidique de l'assemblée, il est d'ores et déjà en train de se désolidariser du réseau dirigé par son compatriote Laveleye. Contrairement à toute attente et sans que nous en connaissions la raison, l'administrateur belge, désormais isolé parmi ses collègues allemands, choisit de rester en poste!<sup>50</sup>

Feldes est en revanche irrémédiablement compromis. Les événements du 27 et du 28 avril l'ont obligé de se découvrir. «Selbst fern stehende Leute [...] hatten im Verlauf der Verhandlungen von der Versammlung das Gefühl, als wenn F[eldes] nicht Angestellter von D.L. [Deutsch-Luxemburgische], sondern von d.L. [de Laveleye] wäre». Les cadres supérieurs en Rhénanie en tirent l'inévitable leçon. Leur laconique verdict est des plus clairs. «Weitere Verhandlungen über Verkauf durch F[eldes] unzweckmässig [sic]». <sup>51</sup> Le chef du service commercial est littéralement mis au ban. Écarté de toutes les décisions liées de près ou de loin à l'aliénation de Differdange, il préfère quitter son ancien employeur.<sup>52</sup>

La déroute du groupe Basse Loire-Banque de Bruxelles ne se termine pas sans un dernier spectacle donné par l'entrepreneur de Hollerich. «Nach Schluss der Sitzung hielt

<sup>50</sup> ACDE, I-220, 206/1, Acte de l'assemblée générale extraordinaire [...] du 21 mai 1920.

<sup>51</sup> ACDE, I-220, 055/1, Rapport anonyme, op.cit.

<sup>52</sup> ACDE, I-723, Mappe 15, Vögler an Stinnes, 29.09.1919; HADIR, AC.01733, Visite à M. Paul Wurth, op.cit.



Après l'avortement de la combinaison Wurth-Laveleye, les sites luxembourgeois et sarrois de la Deutsch-Luxemburgische deviennent finalement la propriété d'un consortium industriel et bancaire franco-belge dirigé par le patron Théodore Laurent des Acières de Rombas. Ce groupe international dans lequel il n'y a que très peu de capitaux du Grand-Duché procède en février 1920 à la constitution d'une nouvelle société, la SA. des Hauts-Fourneaux et Acières de Differdange-Rumelange-St.Ingbert.

es W[urth] für notwendig, nochmals in schärfster Weise gegen die Deutschen zu Felde zu ziehen und ihnen die Fehde anzusagen». Au cours d'une retentissante joute oratoire, le Luxembourgeois passe sa colère sur la Deutsch-Luxemburgische comme s'il voulait charger l'entreprise d'une terrible malédiction. Il prophétise de faire échouer les négociations de vente engagées entre Bochum et des groupes alliés concurrents. Il menace qu'il possède l'influence requise pour convaincre les Américains à vendre en Europe des poutrelles Grey en-dessous du prix de revient, ruinant ainsi l'usine de Differdange dont la renommée mondiale repose justement sur les profils à larges ailes. Pour bien marquer le coup, il défie finalement la direction rhénane sur l'incontournable question des combustibles: «W[urth] würde dafür sorgen, dass D.L. und R[umelange] kein K[ilogramm] Koks erhalten. Auf meine [Sellge] Frage, wer denn [dann] für die unbedingt zu erwartenden Arbeiterunruhen verantwortlich wäre, erklärte er, dass die Verantwortung einzig und allein auf Deutsch-Luxemburg zurückfallen würde».<sup>53</sup>

<sup>53</sup> ACDE, I-220, 055/1, Rapport anonyme, op.cit.

## Conclusion

L'ultime chevauchée de Paul Wurth en dit long. Ses attaques virulentes expriment en vérité non seulement les frustrations d'un brillant ingénieur mais piètre homme d'affaires, qui soudain voit échapper à son emprise une usine dont l'essor à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle est étroitement associé à sa personne. Ses invectives répandues contre Stinnes, Thomas, Sellge et consorts manifestent encore la rage de quelqu'un qui peu à peu commence à saisir la portée réelle de ses gestes tapageurs imprudents. Il comprend que certains de ses propres compatriotes et collègues luxembourgeois se sont servis de sa personne en lui faisant prendre les devants dans ce formidable exercice des élites industrielles nationales qui cherchent tout d'un coup, au retour de la paix, la bagarre avec les Allemands afin de faire bonne impression auprès des puissances victorieuses. N'est-ce pas précisément lui qui, au nom de la branche métallurgique, signe le rapport d'orientation du 1<sup>er</sup> janvier 1919 destiné à guider le gouvernement d'Émile Reuter sur les futurs choix économiques du pays, alors que d'autres, sans doute mieux qualifiés pour assumer cette responsabilité, ont étrangement baissé le ton en ces mois d'hiver de l'immédiat après-guerre?<sup>54</sup> En prenant fait et cause pour l'union douanière avec la France, le patron de la Kesselfabrik a beaucoup contribué à tirer les marrons du feu. Il est resté sur la touche; d'autres auront fait les bonnes affaires.<sup>55</sup>

Wurth n'est pas seul à subir cette expérience décevante. Georges de Laveleye en particulier, et les Belges en général, ont à leur tour raté une merveilleuse occasion de s'assurer une position clé dans l'acquisition de la Deutsch-Luxemburgische (et de la Gelsenkirchener). Victimes de la propagande à la fois des chantres d'une paix carthaginoise imposée aux Allemands et des annexionnistes qui luttent pour le rattachement du Grand-Duché au Royaume, les milieux de la haute bourgeoisie entreprenante d'outre-Ardenne se sont trop longtemps fiés à l'illusion qu'ils parviendraient à planter

<sup>54</sup> ARBED, AC.208, Version originale du rapport spécial de Paul Wurth, 01.01.1919.

<sup>55</sup> Lorsque plus tard, au tournant de 1919/20 le carrousel des administrateurs potentiels de la société Hadir se met à tourner, la candidature de Paul Wurth est discutée entre sidérurgistes français. Le nom du Luxembourgeois n'est cependant pas retenu: «On a parlé aussi de Mr. Colvurt [lisez: Paul Wurth] mais il paraît que ce Mr. n'a pas été très bien du côté des Allemands, pendant l'occupation allemande». N'est-il pas curieux et intéressant à la fois de constater que cet argument à l'origine de l'élimination de la candidature du patron de Hollerich sort de la bouche d'industriels français? Apparemment, et en dépit du langage tenu en public, certains parmi les affiliés du CFF préfèrent ménager l'ennemi d'hier avec lequel, bon gré mal gré, il faudra composer à l'avenir. PAM, 41662, Duplicata pour Paul, 13.01.1920.

leurs étendards au portail des minières et des usines métallurgiques du canton d'Esch sans bourse délier, ou presque. En cela, ils se trompent foncièrement sur les vraies intentions de leurs «amis» français. La retenue initiale de ceux-ci les induit à croire que Paris les laisserait faire sans rien leur demander en retour. Et lorsqu'ils finissent enfin par se convaincre de la nécessité de composer avec la Grande Nation, il est déjà trop tard pour disputer aux maîtres de forges de l'Hexagone le rôle de leaders dans le rachat des valeurs industrielles. La suite des événements à Differdange-Rumelange est des plus édifiantes à ce propos. À partir du 18 avril 1919, Théodore Laurent, le patron de la *Marine et d'Homécourt* et promoteur de la *Société lorraine des Acières de Rombas*, entre en pourparlers avec Stinnes. Les Allemands s'en félicitent, car le nouvel interlocuteur et ses compagnons de Micheville et de Pont-à-Mousson sont de vrais gentlemen: «*Besonders die Anschauungen und Tendenzen dieser Herren sind durchaus nicht chauvinistisch, dahingegen großzügig-industriell und kaufmännisch richtig geschult. Herr Laurent selbst ist ein höchst ehrenwerter Herr*».<sup>56</sup> Aussi les Français mènent-ils à bon port le transfert des propriétés de la *Deutsch-Luxemburgische*. Quant aux sidérurgistes wallons, ils finissent par tirer la courte paille. Ougrée-Marihaye et Angleur parviennent seulement *in extremis* à s'assurer une place parmi les fondateurs de la Hadir. Et encore! Aux dires du gouverneur de la *Société Générale de Belgique*, la participation de ses compatriotes dans la nouvelle société est «*absolument insuffisant[e]*». <sup>57</sup>

Le lecteur averti l'aura remarqué: le déroulement clopin-clo pant des premières tentatives de régler le sort des forges allemandes du bassin lorrain-luxembourgeois ne cadre pas du tout avec la chronique «officielle» que les dirigeants patronaux, tant luxembourgeois et belges que français, se sont toujours efforcés à donner dans les discours solennels et brochures papier glacé célébrant les anniversaires de leurs entreprises. Qui s'en étonnerait? Ceux qui aiment à mettre en exergue leur «clairvoyance» ou encore la «hardiesse» avec laquelle ils poursuivent «résolument» la croissance des capitaux sous leur garde, pouvaient-ils, face à leurs actionnaires, avouer qu'au moment de l'armistice ils n'étaient pas du tout préparés? D'illustres barons du fer à l'instar de Théodore Laurent, Eugène II Schneider, Gustave Trassenster ou Émile Mayrisch, pouvaient-ils, face à la postérité, confesser que ce furent en définitive les propriétaires d'outre-Rhin qui leur avaient suggéré le transfert de propriété et qu'il s'en était fallu d'un coup de pouce (pour ne pas dire un appel du pied) du ministre Louis Loucheur

<sup>56</sup> ACDE, I-723, Mapped 15, Vehling à Vögler, 14.04.1919.

<sup>57</sup> HADIR, AC.01731, Jadot à Jaspard, 29.07.1919.

avant qu'ils ne se décident enfin à entrer en action? Un aveu des déconvenues de la première heure eût été d'autant plus pénible que des capitalistes extra-européens ont d'emblée eu un flair pour les grosses affaires vraiment riantes.

## SOMMAIRE

- FRÄNZ BILTGEN**  
**LAMBERT SCHMIT**  
**CAMILLE ROBERT**  
**ALEX STORONI**  
**EDMOND FRANTZEN**
- ARMAND LOGELIN-SIMON**  
**CORNEL MEDER**  
**ROBERT KRANTZ**  
**EMIL ANGEL**  
**JEANINE THEIS-KAUTH**  
**PAUL HESSÉ**  
**ED MAROLDT**  
**ANTOINETTE REUTER**  
**POL SCHMOETTEN**  
**PAUL DOSTERT**  
**FERNAND LORANG**  
**NATHALIE ROVATTI**  
**GUY GIRARDI**  
**NORRY GOEDERT**  
**SERGE HOFFMANN**  
**EMILE BIVER**
- RAYMOND DHUR**  
**PAUL BOHNERT**  
**CHARLES BARTHEL**  
**ROBERT SIBENALER**  
**MARIANNE HUBERT**  
**MICHEL SCHMITT**  
**FRANÇOIS KLEIN**  
**STEVE KAYSER**
- ANDRÉ HEIDERSCHIED**  
**ALEX REUTER**  
**MARC PLETSCH**  
**GEORGETTE BISDORFF**  
**FRANK WILHELM**  
**HENRI LOSCH**  
**NADJA RAFALSKI**  
**LOTTY BRAUN-BRECK**  
**ROBERT PHILIPPART**
- JEAN BACK**  
**ROBERT DOCKENDORF**  
**MICHÈLE LAMESCH**
- CLAUDE FEYEREISEN**
- Avant-propos: Am Land vum roude Buedem  
Richesses d'une région, émois d'une nation  
Geschichte der antiken Eisenindustrie in Esch  
Aux origines de l'épopée du fer: Lasauvage  
Le Musée National des Mines de fer  
luxembourgeoises à Rumelange  
Differdange – Le décryptage d'une âme  
Von Rümelingen nach Meringen  
Düdelingen – vom „Stadt“-Titel zum „Stadt“-Haus  
Am Minett doheem  
Rëmeleng, eng Stad tëscht roude Fielsen  
Minièresbunn Doihl asbl  
Sehen und gesehen werden im „Uelzechtkanal“  
Le quartier du Brill à Esch/Alzette  
Vier Gedichte  
Les Juifs vivant dans le canton d'Esch (1830–1940)  
Sankt Barbara und der Kirschenzweig  
Der Titelberg: Wo Sagen und Legenden blühen  
Esch und die Elben  
Von Burgen und Schlachten  
Le château de Bettembourg  
Die Wiege des Luxemburger Fußballs  
steht im Süden  
Mam Bus op d'Schicht  
Den Escher Tram  
Un transfert de propriété pas comme les autres  
„Mons Dei“ – Der Johannisberg bei Düdelingen  
Die „Léiffrächen“ in Kayl  
Die Kirchenbaulandschaft der Stadt Esch  
Les réfractaires du Hondsbësch  
La commémoration du 19 mai 1944 au cimetière  
de Differdange  
Erinnerungen an die Heimatflak  
„Resistenz – Ass Wourecht dat, wat bleift?“  
Schulprojekte zum Thema „Krieg“  
Artistes du canton eschois  
«On ira chez 'Rossi'...»  
Vun der Musek gedroen  
Vom Laientheater im Kanton Esch/Alzette  
Claus Cito und seine Arbeiten im „Bassin minier“  
La promenade architecturale, un attrait touristique  
pour Esch-sur-Alzette  
Le Centre national de l'audiovisuel  
Was heißt hier Brache?  
La Cité des Sciences, de la Recherche  
et de l'Innovation  
Esch feiert sich und seine Bürger